

AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Avis du 2 mars 2016 portant publication des titres III (schémas d'écritures), IV (documents annuels) et V (notes de doctrine) des instructions comptables applicables aux organismes d'habitations à loyer modéré

NOR : LHAL1604536V

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le présent avis a pour objet de diffuser les schémas d'écritures, les documents annuels et les notes de doctrine des instructions comptables applicables aux organismes d'habitations à loyer modéré, téléchargeables par Internet à l'adresse suivante :

http://www.financement-logement-social.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/Schemas_ecritures_notes_de_doctrine_titres_III_V_fev2016_cle1b386d.pdf

Les organismes d'habitations à loyer modéré appliquent ces nouvelles dispositions à compter de l'exercice 2016.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.